



## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 19 MAI 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi, 19 mai 2015, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Étaient aussi présentes : M<sup>c</sup> Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe  
M<sup>c</sup> Maude-Andrée Pelletier, greffière

---

La greffière fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 mai 2015, vers 11 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE MARDI 19 MAI 2015 à 13 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

### Moment de réflexion

### Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2015-218)
- 2° Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2014-540
- 3° Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2015-006
- 4° Adoption du deuxième projet du Règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53
- 5° Adoption du deuxième projet du Règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52
- 6° Offre d'achat du lot 5 619 701 du cadastre officiel du Québec – Joannie Gélinas – 26 502,36 \$ plus taxes

Période de questions – (règlements n<sup>os</sup> 2 et 59)

Clôture de la séance à \_\_\_\_\_

En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville  
Ce 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2015

---

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière



## **SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	au bureau le 15 mai 2015
André Lamy	à domicile le 15 mai 2015
Jean-Pierre Gélinas	à domicile le 15 mai 2015
Charles Fréchette	à domicile le 15 mai 2015
Françoise Hogue Plante	à domicile le 15 mai 2015
Gilles A. Lessard	à domicile le 15 mai 2015
Murielle Bergeron Milette	à domicile le 15 mai 2015

---

**2015-218**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du mardi, 19 mai 2015 à 13 h 30 tel que présenté.

---

**2015-219**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2014-540**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal de correction de la résolution 2014-540 et qu'ils déclarent l'avoir lu;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de correction de la résolution 2014-540 soit adopté tel qu'il a été déposé.

---

**2015-220**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2015-006**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal de correction de la résolution 2015-006 et qu'ils déclarent l'avoir lu;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de correction de la résolution 2015-006 soit adopté tel qu'il a été déposé.

---



**2015-221**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 587**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 53**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Gilles A. Lessard en vertu de la résolution 2015-132 à la séance ordinaire du 13 avril 2015 et que le premier projet du règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zones 100 et 100-I) pour le lot 4 019 408 a été adopté en vertu de la résolution 2015-161 à la séance extraordinaire du 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la parution d'un avis public, une assemblée de consultation sur ce projet de règlement s'est tenue le 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption d'un deuxième projet de règlement de zonage doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le deuxième projet du règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zones 100 et 100-I) pour le lot 4 019 408.

---

**2015-222**

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 588**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 52**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Murielle Bergeron Milette en vertu de la résolution 2015-131 à la séance ordinaire du 13 avril 2015 et que le premier projet du règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 100-I) a été adopté en vertu de la résolution 2015-162 à la séance extraordinaire du 27 avril 2015;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lue et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la parution d'un avis public, une assemblée de consultation sur ce projet de règlement s'est tenue le 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., chapitre A-19.1, l'adoption d'un deuxième projet de règlement de lotissement doit faire partie des étapes de l'adoption d'un règlement de lotissement;

POUR CES MOTIFS,



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le deuxième projet du règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 100-I).

---

**2015-223**

**OFFRE D'ACHAT DU LOT 5 619 701 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC**  
**– JOANNIE GÉLINAS – 26 502,36 \$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT que madame Joannie Gélinas a soumis une offre d'achat d'un terrain ayant le numéro de lot 5 619 701 du cadastre officiel du Québec;

CONSIDÉRANT que ledit terrain a une superficie de 8 983,85 pi<sup>2</sup> et se vend au coût de 2,95 \$ le pied carré pour un total de 26 502,36 \$ plus les taxes en vigueur;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER l'offre d'achat de madame Joannie Gélinas pour un terrain ayant le numéro de lot 5 619 701 du cadastre officiel du Québec, et ce, au coût de 26 502,36 \$ plus les taxes en vigueur;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer le contrat de vente et tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution;

QUE les frais de cet acte notarié soient assumés par l'acheteur, soit madame Joannie Gélinas.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La présente séance est levée à 13 h 45.

---

YVON DESHAIES  
MAIRE

MAUDE-ANDRÉE PELLETIER  
GREFFIÈRE